Chaz nos

le bulletin municipal de La Croisille-sur-Briance

N°9 AVRIL MAI 2016

Sommaire

P2 L'Edito de Mr le Maire.
P3 Dossier le Budget 2016.
P4 Les 80 ans de L'Escola dau Mont Gargan.
P5 Sources en action l'exemple du ruisseau d'Amboiras.
P6 Travaux de réhabilitation du plan d'eau communal de Noilhas.
P7 Un Label Pêche en famille pour Noilhas
P8,9&10 Ca c'est passé à La Croisille sur Briance.
P11 Fin des travaux de l'école communale.
P12 Etat civil et Le Club des 5 jeunes créateurs d'activités économiques
P13 Journée MOB de la Croisille.
P 14 Projet de restauration du lavoir & Panneaux de l'Eglise.
P 15 Course Cycliste du Tour de Briance Combade.
P 16 & 17 La saison des épaves
P 18 & 19 La Tournée du Facteur a La Croisille en 1907 !
P 20 & 21 Connaissez-vous le spanc ? (partie 2).
P 22 La Croisille sans pésticides
P 23 Nouvelle charte du PNR de Millevache en Limousin
P 24 Renseignements Pratiques.

édito

Cette année 2016 est une année de transition, car nous devons assimiler tous les changements engendrés par les profondes réformes territoriales, comme la mise en place de la nouvelle grande Région où la collectivité institutionnelle Limousin n'existe plus, ou encore trouver notre place dans la vie de notre nouveau Canton d'Eymoutiers qui va de Rempnat a Coussac Bonneval, sans oublier la montée en puissance du Pays Monts et Barrages avec la création du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou encore le renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, qui sera cette année mise à l' enquête publique ou vous aurez à donner votre avis.

Tout cela se met en place, seule à échapper à cette réforme malheureusement pour notre commune , la Communauté de Communes Briance Combade, que nous considérons comme trop petite et pas à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, et nous pensons qu'elle ne répond pas , pour La Croisille, a un dispositif d'avenir participant de l'aménagement et de l'équilibre de notre territoire et qu'elle alimente le sentiment de déclassement et de relégation des territoires ruraux.

Pour autant les domaines d'intervention de la commune restent aujourd'hui particulièrement étendus et variés, et pourtant, cela est paradoxal, les contraintes financières qui pèsent sur notre budget sont de plus en plus fortes.

Ainsi la principale dotation de l'état qui a déjà diminué de 20 000 € l'an dernier, baisse à nouveau d'autant encore cette année, ce qui représente 25% de notre capacité d'autofinancement de nos investissements.

Et vous le savez, parmi les recettes d'une commune, les impôts locaux sont un levier trop souvent activé pour augmenter un budget, mais pas à La Croisille, où la fiscalité communale est toujours nettement inférieure à la moyenne des communes de même taille.

2016 sera aussi celle de la poursuite de notre projet communal à votre service, avec le démarrage de travaux de restauration du plan d'eau de Noilhas et de sa continuité écologique.

Nous continuerons bien entendu à soutenir toutes nos nombreuses et variées associations qui participent à la qualité de notre vie locale et véhiculent une image dynamique de la commune, dont la plus ancienne fête cette année ses 80 ans.

En plus de toutes les animations habituelles, nous aurons cette année, trois temps forts, un grand weekend Cycliste les 28 et 29 mai avec le Tour de Briance-Combade dont les trois épreuves partiront et arriveront à La Croisille, puis du 13 au 15 août une Fête Patronale mixée avec le Festival du Mont Gargan et enfin le 16 octobre la Coupe de France Motos d'endurance des régions de France.

La lecture de ce nouveau bulletin municipal vous permettra de mesurer une nouvelle fois la qualité de vie de notre commune et la multiplicité des actions et dossiers menés par vos élus et vos employés communaux, dont le plus ancien Bernard Boussely vient de partir en retraite après 40 ans passés à votre service, je le remercie à nouveau de son travail.

En conclusion mon ambition principale est que nous vivions tous bien ensemble, dans la confiance et avec toute l'attention que l'on doit à chacun au sein d'une démarche d'intérêt générale bien comprise

Très chaleureusement à vous toutes et tous,
Jean-Gérard Didierre

Chaz nos

Journal municipal d'Informations édité par la Mairie de La Croisille-sur-Briance
Directeur de Publication : Jean-Gérard Didierre
Correspondance : Mairie, 87130 La Croisille-sur-Briance
Crédit Photo : Mairie de La Croisille-sur-Briance, correspondants.
Maquettage : Pointcarré
Impression : GDS impression - Limoges

dossier Budget 2016

Un dossier préparé par Liliane Laudoueineix

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel . . . . . 285 740 €

Salaires, personnels non titulaires, médecine du travail, cotisations Assedic…

Charges à caractère général . . . 211 799 €

Combustible, électricité, alimentation, entretien voies et réseaux, carburants…

Charges de gestion courante . . . 85 197 €

Dont Service Incendie, subventions associations, indemnités élus, titres annulés…

Intérêts d'emprunt. . . . . 13 279 €

Divers intérêts moratoires et dotation aux amortissements . . . . . 9758 €

Virement section investissement . . 54 248 €

Total . . . . . 660 021 €

Recettes de fonctionnement

Dotation de l'Etat . . . . . 283 415 €

Impôts et taxes . . . . . 237 912 €

Impôts directs, droits de place (Foire) et droits de mutations…

Produits des services du Domaine . 54 400 €

Cantine, entretien Surdoux, occupation du Domaine Public…

Revenus des immeubles communaux . 11 000 €

Résultats Reportés . . . . . 73 294 €

Total . . . . . 660 021 €

Dépenses d'investissement

Immobilisations en cours . . . . . 117 136 €

plus RAR . . . . . 17 296 €

Emprunts et dettes assimilés. . . . 30 893 €

001 . . . . . 41 230 €

Total . . . . . 206 557 €

Recettes d'investissement

Subventions et emprunts . . . . . 65 586 €

Equipements (dont RAR) . . . . . 5 972 €

FCTVA et Réserves . . . . . 70 992 €

Amortissement travaux antérieurs . . 9758 €

Caserne Saint Germain, abords Mairie.

Excédent reporté . . . . . 0 €

Virement section fonctionnement . 54 248 €

Total . . . . . 206 557 €

assainissement

Fonctionnement

Dépenses

Gestion des services ..... 15 530 €
Charges Financières ..... 7 060 €
Amortissement des subventions ..... 18 267 €
Total ..... 40 857 €

Recettes

Raccordement, branchement et redevances . 21 795 €
Amortissement des subventions ..... 11 377 €
Excédent sur exercice antérieur ..... 7 705 €
Total ..... 40 857 €

Investissement

Dépenses

RAR ..... 16 677 €
Immobilisation en cours ..... 2 006 €
Capitaux d'emprunts ..... 6 892 €
Amortissement subvention sur travaux antérieurs ..... 11 377 €
Total ..... 36 953 €

Recettes

Amortissement subvention ..... 18 267 €
Excédent sur exercice antérieur ..... 16 678 €
FCTVA + Réserves ..... 2 006 €
Total ..... 36 953 €

eau

Fonctionnement

Dépenses

Fourniture, entretien, achat d'eau et charges de personnel ..... 56 935 €
Virement du Fonctionnement en section d'investissement ..... 13 105 €
Amortissement des subventions ..... 19 406 €
Total ..... 89 448 €

Recettes

Consommation d'eau et branchement . 70 150 €.
Amortissement des subventions pour travaux antérieurs ..... 6 192 €
Excédent sur exercice antérieur ..... 13 105 €
Total ..... 89 448 €

Investissement

Dépenses

Dépenses d'équipement + RAR ..... 114 476 €
Amortissement subvention sur travaux antérieurs . 6 192 €
Total . . . . . 120 668 €

Recettes

Apport, dotation et réserves ..... 17 435 €
Virement de la section de fonctionnement .... 13 105 €
Amortissement subventions ..... 19 406 €
Excédent ..... 70 720 €
Total . . . . . 120 668 €

L'Escola Dau Mont-Gargan

FÊTE SES 80 ANS.

En 1923, René Farnier, Jean Rebier et Albert Pestour créaient à Limoges le plus ancien groupe folklorique de la Haute-Vienne : l'Escola Dau Barbichet. Rassemblant des jeunes limougeauds désireux d'apprendre la langue et les danses limousines, l'association comptait parmi ses membres des étudiants originaires du département. L'un d'entre eux, André Bernis, étudiant en médecine et originaire de La Croisille-sur-Briance, encouragea son frère Adrien à le rejoindre pour apprendre à jouer de l'accordéon.

Puis, tous deux eurent l'idée de créer un groupe folklorique à La Croisille sur Briance.Après avoir obtenu l'autorisation du Majoral du Félibrige René Farnier, ils firent part de leur projet à leurs copains du village et c'est ainsi que naquit au cours de l'été 1936, l'Escola Dau Mount-Gargan

Il fallait rapidement mettre en place la logistique de l'association. Un bureau fut constitué avec à sa tête le pharmacien du village, Georges Roux. L'association déclarée en préfecture, il fut décidé que les répétitions se tiendraient tous les samedis soirs dans la salle de bal du café-restaurant Bernis ou à l'usine Deguillaune (route des Prades). Les jeunes filles cherchèrent dans les armoires des grands-mères jupons et coiffes tandis que les garçons trouvèrent dans leurs familles blouses et chapeaux. La jeune société compléta le tout en achetant du tissu à Limoges pour la confection des robes.

ESCOLA DAU MONT GARGAN LE BUREAU 2016

Le programme des danses était tout trouvé : on reprendrait les grands classiques de la région exécutés par l'Escola Dau Barbichet (lo pelele, la jaça, la crotzada, lo cotilhon vert, lo manuguet, la grande bourrée,...) le tout accompagné par l'accordéon, la cabrette et la clarinette et supervisé par le «maître danseur», Justin Deprat. En 1937, le groupe fera l'acquisition d'une cabrette (au magasin de Martin Cayla à Paris) qui sera jouée par Louis Jarraud et d'une vielle.

Le théâtre était également au programme puisque la troupe du groupe interprétait des pièces en langue limousine du Majoral René Farnier. Aujourd'hui, en 2016, l'Escola Dau Mont Gargan est plus dynamique que jamais, et a pour unique but la défense de notre culture Limousine au travers des danses, des chants, des musiques et de la langue occitane.

L'association est aussi un acteur dans l'animation de notre petit bout de territoire au travers de manifestation comme le Festival du Mont-Gargan qui fêtera cette année sa 51ème édition.

PROGRAMME

- Journée Arts & Traditions : le Dimanche 23 Juillet à Saint Gilles les Forêts,
- Rassemblement des anciens de l'Escola dau Mont-Gargan*, le vendredi 12 août à Châteauneuf la Forêt*,
- Le 51ème Festival du Mont-Gargan du 12 au 15 août,
- Voyage en Croatie et à Venise : du 18 au 23 août pour participer à un festival à Sikiresci,
- Concert de l'Orchestre Fédéral, le Samedi 10 décembre, à l'Eglise de Châteauneuf la Forêt,
- Enregistrement d'un nouveau CD.

Travaux de restauration de la continuité écologique a La Croisille

L'EFFACEMENT DE BUSES SUR LE RUISSEAU D'AMBOIRA

L'OUVRAGE AVANT LES TRAVAUX

L'OUVRAGE APR ES LES TRAVAUX

Sur le ruisseau d'Amboiras à proximité du village d'Amboiras la continuité écologique a été rétablie. En effet, un passage busé sous un ancien chemin aujourd'hui inutilisé engendrait une chute infranchissable pour les populations piscicoles. De plus, l'ouvrage était fortement érodé et menaçait de s'effondrer lors d'une crue.

Or les poissons ont besoin de pouvoir circuler librement dans le cours d'eau pour y accomplir les différentes étapes de leur cycle biologique (alimentation, grossissement, reproduction …). La truite fario va par exemple chercher à remonter le cours d'eau pour trouver en amont les zones les plus favorables à la ponte de ses œufs et au futur développement de ses petits. Par conséquent, si elle rencontre un obstacle infranchissable, elle ne pourra pas atteindre ces zones favorables. Cette rupture de la continuité écologique est l'une des nombreuses causes de la diminution des effectifs de truite observée actuellement.

Notre commune de la Croisille-sur-Briance qui était propriétaire de l'ouvrage, en partenariat avec le PETR du Pays Monts et Barrages (dont le Maire de la Croisille est le vice-président) a pris la maîtrise d'ouvrage des travaux permettant de restaurer la continuité écologique au niveau de ces anciennes buses. Une phase préalable a consisté en 2015 à la réalisation d'études techniques et à l'obtention des autorisations nécessaires auprès des services de l'Etat concernés.

Les travaux, réalisés en octobre 2015 par l'entreprise SA-TPA, ont consistés à enlever l'ancien ouvrage et à redonner au lit du ruisseau un profil naturel permettant une circulation des poissons et des sédiments.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme Sources en action. C'est un programme multithématique et multi-partenarial à l'échelle du bassin versant amont de la Vienne. Celui-ci est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne. Le but de ce programme est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau sur un projet commun de restauration et de préservation des milieux aquatiques de tête de bassin. Ce contrat s'inscrit dans la lignée des actions conduites par le PETR du Pays Monts et Barrages depuis 2003.

Dans le cadre de ce programme, les travaux présentés dans cet article, d'un coût total de 2 762,40€ TTC, ont été subventionnés à 70% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Limousin. Le PETR du Pays Monts et Barrages a également participé à hauteur de 10% et les 20% restant sont à la charge du propriétaire (la commune).

Réhabilitation du plan d'eau communal de Noilhas de la Croisille

TRAVAUX ET PROGRAMMATION PREVISIONELLE

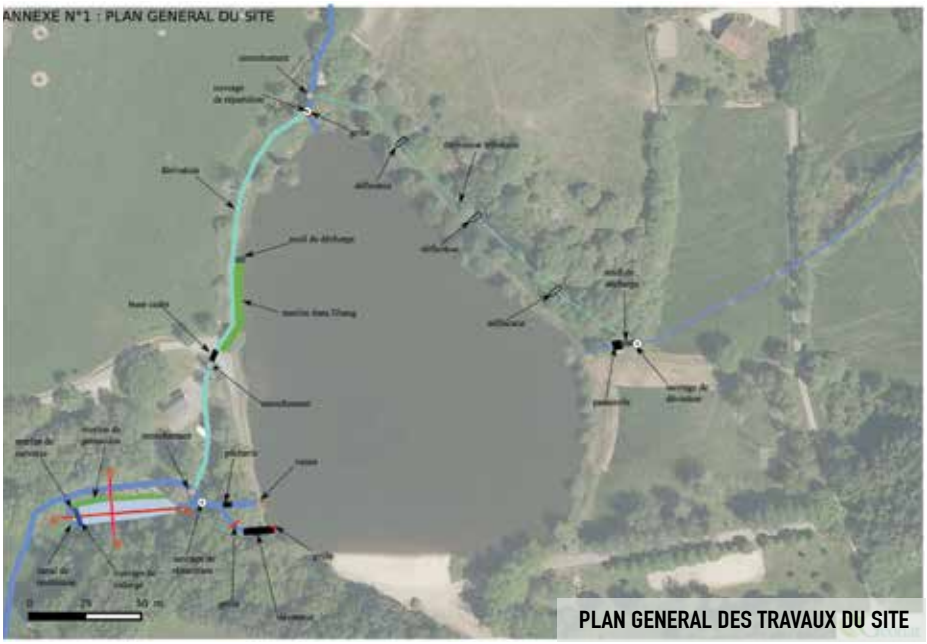

PLAN GENERAL DES TRAVAUX DU SITE

VUE ACTUELLE DE LA BERGE AVANT TRAVAUX

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Les travaux ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du plan d'eau et de limiter son impact sur le milieu.
Dans ce cadre, des aménagements majeurs seront réalisés, au niveau de l'étang lui-même et à l'aval de la digue.

- Pour limiter l'impact de l'étang sur le milieu, une dérivation des deux cours d'eau d'alimentation sera réalisée en berge droite. Un aménagement spécifique, qui permettra le passage des poissons sera créé. L'alimentation de cette dérivation sera gérée par un ouvrage de répartition des débits situé en amont de l'étang. Un bassin de décantation, permettant de retenir les sédiments, en aval de la digue ainsi qu'une pêcherie (permettant de récupérer les poissons lors des vidanges) seront également implantés.

- La mise en sécurité de l'ouvrage nécessite que le déversoir de crue (déversoir de surface implanté sur la partie gauche de la digue) soit redimensionné ainsi que le passage sous la route.

- Les travaux confiés à l'entreprise Massy sont divisés en 2 tranches principales :

- La première tranche concernera les aménagements devant être réalisés avant la vidange de l'étang (pêcherie et bassin de décantation)
- La seconde tranche concernera les autres aménagements, qui seront réalisés lorsque l'étang sera en « a sec », suite à la vidange prévue à l'automne 2016.

PROGRAMMATION PREVISIONELLE DES TRAVAUX 2016 :

Semaine 17 : réunion de préparation de chantier (Elus, Entreprise Massy, Fédération de Pêche, PETR de Monts et Barrages, cabinet Géonat...)

Semaine 18 : Début des travaux
- pêcherie
- bassin de décantation aval

Semaine 21 Interruption des travaux.

Semaines 42 à 44 Vidange dans les 3 semaines.

Semaine 45 Reprise des travaux.
- création des ouvrages de répartition
- réalisation de la dérivation (partie amont)
- mise en place du merlon de l'étang
- passages sous la route

Semaine 51 Interruption des Travaux.

2017 :

Semaine 02 Reprise des travaux (si le temps le permet)
- réalisation de la dérivation (partie aval)
- aménagement de la passe à poissons.

Semaines 15 à 22 (Avril et Mai 2017) mise en place du substrat sur le linéaire et calage du fond du lit.
Mise à l'eau

Bien entendu suivant le temps que nous aurons le planning de ces travaux seront avancés ou…reculés et seront coordonnées avec les aménagements réalisés par la fédération de pêche (voir page ci-contre).

Une Labellisation de la fédération de Pêche pour notre plan d'eau communal

IL VA ÊTRE RECONNU EN PARCOURS « PÊCHE EN FAMILLE ».

VUE DU PROJET DE POSTE DE PECHE

Nous venons de conclure cette année une convention qui entrera en vigueur dès la fin des travaux avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Vienne pour la gestion piscicole et halieutique du plan d'eau de Noilhas.

La Fédération de pêche assurera désormais l'empoissonnement du pan d'eau, sa surveillance, la récupération du poisson, mais aussi sa promotion. En contrepartie, la carte de pêche sera obligatoire pour pêcher sur le plan d'eau.

La Fédération souhaite mettre en lumière notre plan d'eau en le labellisant « parcours de pêche en famille ». Ce label proposé par la Fédération Nationale pour la pêche en France, permettra une meilleure visibilité du plan d'eau au niveau local, départemental et national par la promotion qui y sera associée à ces différents échelons. Deux plans d'eau communaux ont déjà reçu ce label dans le département : St Paul et Bussière Galant. Pour obtenir un label, le parcours doit répondre à certains critères établis par un cahier des charges auquel le site, les aménagements et les équipements doivent correspondre. Le site du plan d'eau de Noilhas répond déjà en partie à de nombreux critères.

Afin d'obtenir ce label, la Fédération de pêche de la Haute-Vienne, en collaboration avec la Mairie de La Croislle, procédera à quelques aménagements supplémentaires aux autres gros travaux, qui sont nécessaires, comme la création d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite, un abri ouvert et la mise en place de panneaux d'information sur la pêche et les activités présentes sur le site.

Ce projet et les aménagements associés devraient être opérationnels au plus tard en mars 2018.

Vie associative et Animations...

LA CROISILLE : UN VILLAGE A VIVRE AU QUOTIDIEN

A La Croisille sur Briance, les associations sont dynamiques et variées. Elles permettent de pratiquer des activités, de se retrouver, faire découvrir, enrichir humainement et surtout créer du lien social. Par leur implication globale elles ont su montrer qu'elles sont indispensables au fonctionnement de notre commune.

AUTOUR DE NATHALIE UNE PARTIE DU COMITE DES FETES A LA FETE PATRONALE 2015

CYRIL HERRY ET L'ATELIER D'ECRITURE D'OUVREZ LES GUILLEMETS

INAUGURATION DES TRAVAUX DE L'EGLISE COUPURE DU RUBAN

LETTY JACKIE ASTRID NATHALIE ELIANE ET ANNIE LE STAFF DE RECRE ART TION

SPECTACLE DE NOEL DES ENFANTS DE LA CROISILLE AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS

VOEUX 2016 DU MAIRE ET LES PRIX DU CONCOURS VILLAGES FLEURIS

Durant ces dernières années, plusieurs associations ont montré qu'elles étaient toujours présentes alors que d'autres se sont créées.

LA SAINTE BARBE CHEZ LES POMPIERS
JANVIER 2016

LES SUPERS CRÉAKID'S
DE LA CROISILLE SUR BRIANCE

REPAS DE LA COMMUNE AUX ANCIENS
LE 11 NOV 2015

CEREMONIE DU SOUVENIR LE 11 NOV 2015

Cie BIDULE LES OREILLES DE THEOPHILE
AOUT 2015

RUGBY DES ELEVES DE LA CROISILLE

Toutes ces associations ont travaillé avec la commune pour que les animations régulières et variées créent des événements festifs qui rassemblent, car pour rayonner, la culture doit être accessible à tous.

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR À LA CROISILLE APRÈS LES ATTENTATS

FLORENT MOULINARD LE NOUVEAU PRESIDENT DELEGUE DU CLUB DE FOOTBALL AVEC LE MAIRE

LINDA RENTON ET LIBERTE DES ANES, LA DEFENSE DE LA CAUSE ANIMALE MALTRAITEE

LOTO DU CLUB CROISILLE 3ème AGE

CROISILLE COUNTRY A LA FETE PATRONALE 2015

FOIRE DE LA CROISILLE STAND DES PARENTS D'ELEVES

ECOLE : FIN DES TRAVAUX ET MONTEE EN PUISSANCE DES ATELIERS PERISCOLAIRES DE LA MAIRIE.

LE NOUVEAU TABLEAU INTERACTIF DE MARIE GARAT

AVANT LES TRAVAUX

APRÉS LES TRAVAUX

LA FIN DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE.

C'est dans une école communale entièrement restaurée, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur que s'est effectuée la dernière rentrée des classes de nos enfants du primaire.

A L'EXTERIEUR.

Avec la pose du nouveau portail d'accès, s'achève la restauration complète de l'école communale Georges Guingouin de La Croisille sur Briance entreprise depuis ces quatres dernières années.

Son concepteur l'architecte Laurent Billat , a travaillé, pour cette dernière tranche de travaux, à la demande de la Municipalité, sur un concept de nouveaux préaux entièrement lumineux pour mettre plus de lumière du jour dans la cours de récréation, afin de se passer de l'éclairage électrique, par notamment l'utilisation d'une couverture transparente en polycarbonate onduclair, le tout soutenu par des poteaux en acier galvanisés en forme de v.

Ensuite des écrans à ossature bois massif brut de sciage à lames, ont été posés sur le muret d'enceinte avec l'utilisation d'un bois en douglas rouge naturel adapté au lieu et pouvant abriter les parents attendant les enfants.

Par ailleurs le toit a été désossé et désamianté avant que Frédéric Joyé ne renforce la charpente et réalise une couverture en ardoise sur les trois versants du toit.

Des solutions innovantes et adaptées au lieu qui sont fort appréciées des petits élèves crouzillauds et des enseignantes.

LES DEUX CLASSES EQUIPEES MAINTENANT EN NUMERIQUE ET INFORMATIQUE.

Après la mise en place de l'informatique dans la classe des cm1 et Cm2 de Pascale les années précédentes, c'est la classe de Marie Garat, la directrice, qui a été entièrement réaménagée pendant les vacances avec la aussi la mise en place d'un tableau numérique interactif dernière génération.

LES ATELIERS PERISCOLAIRES DE LA MUNICIPALITE.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Municipalité a en charge la mise en place et la responsabilité d'ateliers pour les enfants de l'école.

C'est ainsi que tout au long de l'année ils peuvent bénéficier avec des intervenants de qualité des ateliers suivants :

Aija Schmitt propose l'atelier d'art floral, Denise Didierre anime un atelier de relaxation/ détente, Elisabeth Drouart offre des lectures offertes, Michéle Bush initie l'atelier d'anglais récréatif, Nadine Corredu encadre l'atelier d'art créatif, Sarah Hoet met en scène l'atelier de théâtre, Aurélien Debord gère l'atelier d'initiation à l'informatique et Cyril Herry a pris en main l'atelier d'écriture.

Etat civil

Naissances

- **LAGORCE Shaïna, Alia, Sana**
  16 Bis Route du Mont Gargan. 15/09/2015 .
- **COMBEAUDOUX Gabin**
  Amboiras. 26/12/2015.

Mariages

- **THOUSEAU Tiffany & LEGRAND Mathieu**
  8 Rte du Mt Gargan. 11/07/2015.
- **GIRAULT Béatrice & RAINEIX Aurélien**
  Plaisance. 25/07/2015 .
- **GAPILLOUT Christelle & SAVARY Sébastien**
  Chassagnas. 11/08/2015.
- **TATIN Cindy & MEYZEAUD Matthieu**
  Rilhac. 15/08/2015.
- **MONTASTIER Sandra & PEYRATEAU Hervé**
  Chassagnas. 05/09/2015.
- **PETIT Marion & BOIRAT Aurélie.**
  Les Rouchoux. 12/09/2015.
- **MULATOUT Isabelle & POUMELLE Jacques**
  Le Barnagaud. 26/09/2015.

Décès

- **LEVEQUE Patrick.**
  La Croix de Borde. 03/06/2015.
- **ROGER Gilbert .**
  Maison de retraite du Puy Chat. 13/07/2015.
- **DEMARS Marcelle veuve FAYE .**
  21/07/2015.
- **BARNARD Stephen .**
  3 Promenade de la Côte. 14/08/2015.
- **ROUX Michel**
  7 Rue du Champ de Foire. 23/09/2015.
- **RICHARD Michelle veuve LYOEN .**
  Le Bois Lavaud. 28/09/2015.
- **REDEMPT Marie épouse ROUX .**
  Puygrenier. 26/09/2015.
- **ROCHE Raymonde .**
  Les Rouchoux. 23/10/2015.
- **GUILLON Lucienne épouse LASCAUX**
  Ephad et route du mont gargan. 30/10/2015.
- **RAINEIX Albert**
  Ephad du Puy Chat. 28/11/2015.
- **LEBRUN Jean.**
  12 Rue du Chabretaire. 22/12/2015.
- **VERDEME Juliette veuve RAINEIX .**
  31 Route du Chataignol. 3/02/2016.
- **NARDIAS Léonie veuve MANAUD.**
  Moulin de Las rochas . 23/02/2016.
- **DEGROOT Monique Veuve MARCAILLOU.**
  route du Chataignol. 11/03/2016.
- **Marie-Josephe Lanourrice épouse LAFOND.**
  12 rte du gle de Montréal. 29/03/2016

LES 5 JEUNES CREATEURS D'ENTREPRISE

LE CLUB DES 5 JEUNES CREATEURS D'ENTREPRISES EN UN AN DE LA CROISILLE !

Dans la France d'aujourd'hui et dans une commune rurale comme La Croisille, des jeunes qui se retroussent les manches et créent leur propre activité économique, cela mérite d'être signalé et mis en avant.

Car l'attractivité et le rayonnement même de nos communes rurales se construit autour de la création et de l'implantation d'entreprises, leurs rôles est majeur et moteur pour notre territoire.

Et c"est un club des 5 informel qui vient de se créer à La Croisille, ou en l'espace de quelques mois, la commune a vu la création de pas moins de 5 entreprises, avec des jeunes dynamiques qui investissent et vont de l'avant avec le sens de l'accueil de la proximité et du service, sur des activités aussi diverses que l'informatique , la coiffure, la peinture, l'entretien de parcs et jardins ou la mécanique automobile.

Justine Bédé a ouvert son salon de coiffure à l'enseigne « Relook & moi » 10 place du dr Alfred Blanc dans un tés beau décor et est une spécialiste de tous les styles de coiffures modernes et autres ainsi que du conseil en maquillage et en hygiène beauté (Contact 06.17.74.82.35).

Aurélien Debord est installé rue du champ de foire et travaille sur la création de site internet et est spécialiste en informatique (contact 06.95.96.45.91).

Victor Bédé qui habite au 4 rue d'Arsonval a développé une entreprise de peinture intérieure, ravalement de façade et décoration (contact 06.69.90.79.63).

Arnaud Parvillé a réhabilité et ré ouvert le garage du 9 place du dr Alfred Blanc et travaille en mécanique générale sur des automobiles toutes marques sous l'enseigne « Arn Auto » (contact 05 55 32 53 82)

Yohan Pouyadoux qui se situe rue d'offendorf s'est lui spécialisé dans l'entretien de parcs et jardins d'espace vert d'élagage de taille de haie etc. (contact 06.12.91.16.69).

Pleine réussite à ces jeunes créateurs qui fort de leur travail reconnu de la proximité et de la ruralité portent l'image de la Croisille sur Briance d'aujourd'hui.

LA CROISILLE s/Briance - 87

12 JUIN 2016

VIRÉE AU MONT-GARGAN

14 h - Départ centre bourg

Réservé aux cyclomoteurs

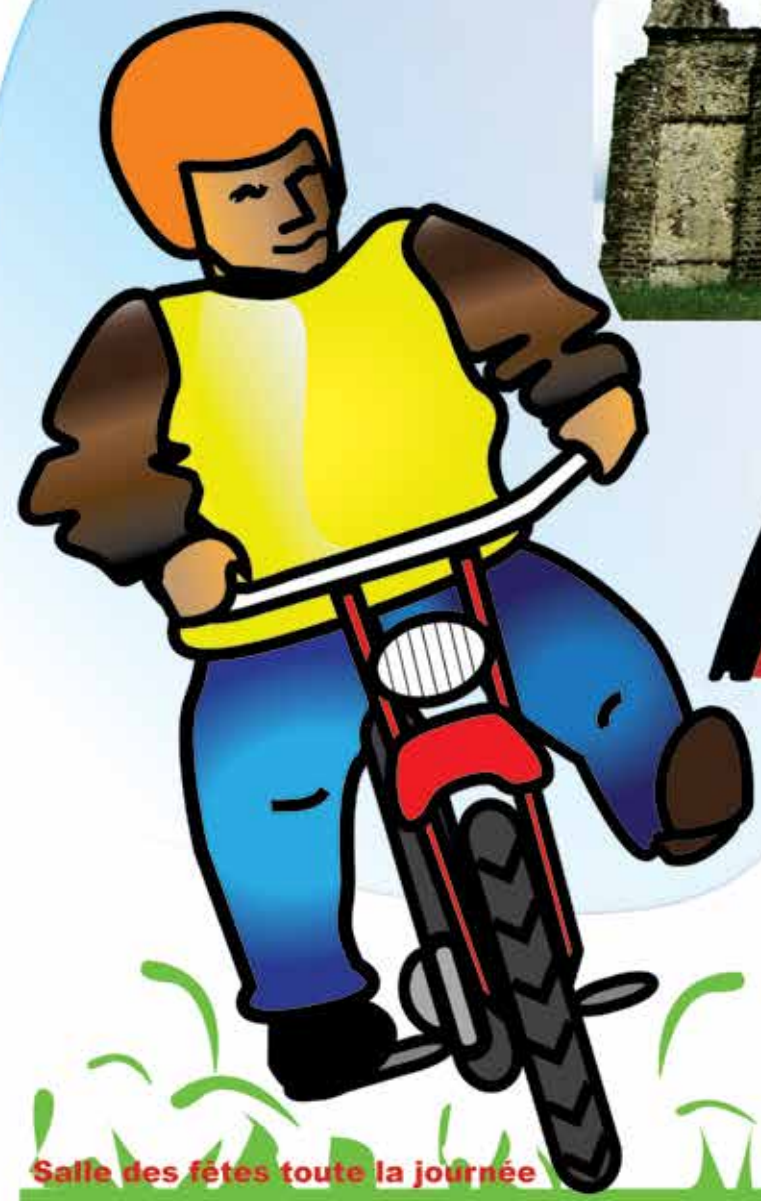

JOURNEE MOB

avec le soutien
du Comité des Fêtes
de la Croisille s/Briance

Inscription - Réservation
avant le 1er juin :
09 79 32 36 05

Salle des fêtes toute la journée

BOURSE ★ EXPO
emplacements gratuits - entrée libre

BAR
Petite RESTAURATION

LA RESTAURATION PATRIMONIALE DU LAVOIR DE LA RUE D'ARSONVAL C'EST PARTI !

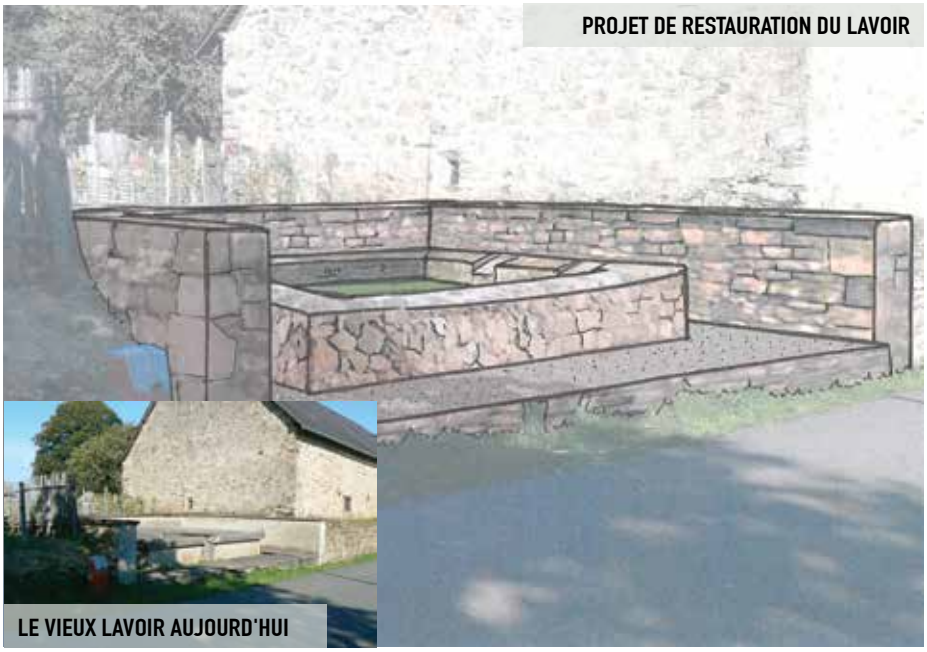

PROJET DE RESTAURATION DU LAVOIR

LE VIEUX LAVOIR AUJOURD'HUI

Votre conseil municipal, qui souhaite poursuivre la remise en état de notre patrimoine municipal, va cette année continué par la restauration et la mise en valeur du lavoir municipal.

Le projet de restauration patrimonial et architectural du vieux lavoir de la rue d'Arsonval de La Croisille, qui était à l'abandon depuis plus de trente ans, a été validé dernièrement par votre conseil municipal (voir la photo ci-contre).

Le projet a été dessiné par Nadége Lusseau l'architecte du Caue et sera réalisé par l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires, Association qui œuvre pour la réinsertion des jeunes en grande difficulté en mai et Juin prochains.

Une grosse partie du financement pour la restauration patrimoniale du lavoir, du fait du caractère social et patrimonial des travaux, sera apportée par la Fondation du Patrimoine en Limousin.

Ce lavoir qui se situe le long de la rue d'Arsonval, un peu à l'écart du centre bourg, est coincé entre deux propriétés privées. Et ses murets en pierre ont été recouverts il y a plusieurs dizaines d'années de béton, qui ont contribué à banaliser cet élément de notre patrimoine.

Le Maire avait donc sollicité le CAUE pour réfléchir à la restauration et la mise en valeur de ce lavoir, qui a donc proposé des solutions respectant les matériaux d'origine.

Il est donc retenu de piocher le béton pour retrouver les pierres d'origines. Car la présence de nombreuses lézardes apparentes, suppose que la stabilité des murets sera à vérifier.

Un important travail de maçonnerie sera réalisé, soit de consolidation des murets par calage de petites pierres et reprise des joints à la chaux, soit par démolition et reconstruction des murets en pierre avec joints à la chaux (plus ou moins visibles selon l'appareillage mis en œuvre).

Le projet consiste en outre à la conservation de la hauteur actuelle de tous les murets. La mise en place de pierre à laver est envisagée sur le muret du bassin. Enfin un traitement du sol en graviers finira la mise en valeur de ce patrimoine municipal.

DEUX PANNEAUX POUR EXPLIQUER L'ÉGLISE DE LA CROISILLE AUX VISITEURS

Le premier panneau retrace l'histoire du monument et explique son organisation grâce à un plan commenté et associé à des images.

L'accent est mis sur les particularités de l'église, notamment son chœur couvert d'une coupole (la seule parmi les églises du Pays Monts et Barrages), qui était avant la fin du XXe siècle peinte d'angelots dont vous pourrez voir la photographie sur le panneau. Une carte postale ancienne, transmise par Annie Pénicaud, habitant la commune, présente l'église sous un visage peu connu : sans sa nef, celle-ci ayant été détruite et reconstruite à deux reprises ! Le point est fait sur les restaurations qui ont redonné au bâtiment une seconde jeunesse, en particulier grâce à la contribution des habitants.
Le second panneau traite des nombreux vitraux qui animent l'église, des plus anciens (vitraux du XIXe siècle dans le chœur) au « vitrail de la Paix », réalisé par trois habitants, datant seulement de 2012 ! En complément, un jeu de recherche s'adresse au jeune public.

Pour l'heure, les collégiales d'Eymoutiers et de Saint-Léonard de Noblat, ainsi que les églises de Nedde, Linards, La Croisille-sur-Briance, Cheissoux et Sauviat-sur-Vige, en bénéficient.

La Croisille-sur-Briance

4ème Tour de la Briance-Combade

Cat : 1, 2, 3, J, PCO

Samedi 28 Mai

14h00 : Départ épreuve en ligne

Dimanche 29 Mai

9h00 : Contre la montre

14h00 : Course circuit

Les nouveaux commerçants
Châteauneuf la Forêt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE - COMBADE

La Croisille-sur-Briance

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Briance Roselle Aventure

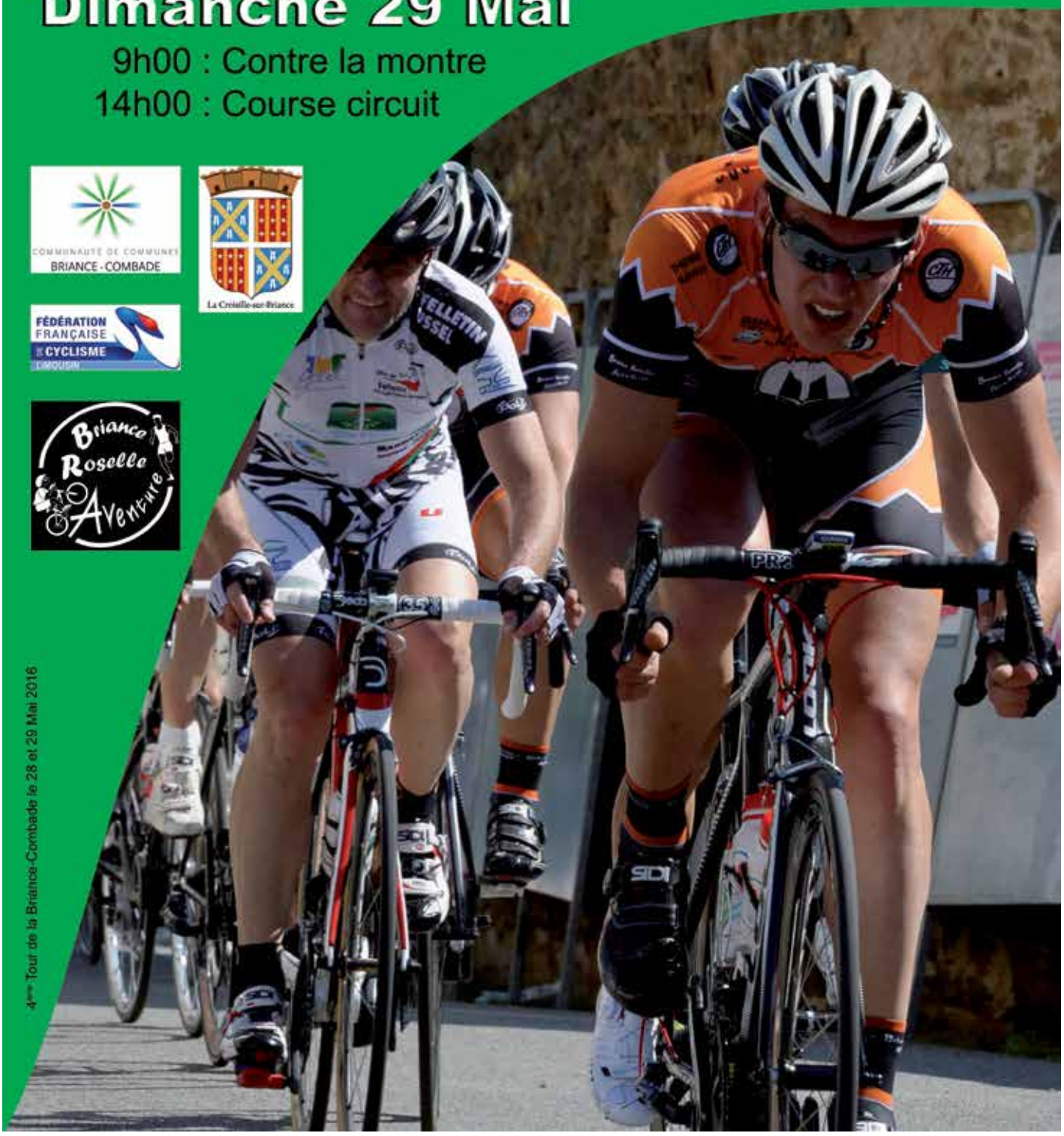

4ème Tour de la Briance-Combade le 28 et 29 Mai 2016

La saison des épaves

« Un jour, les gendarmes ont mis une contravention à une épave de voiture laissée au bord d'un chemin. »

L'histoire ne dit pas si l'amende a été payée ou non. Les récits de ce genre ne manquent pas. Les épaves sollicitent les souvenirs.

« C'était ma première voiture ! » s'écrie-t-on souvent.

« Mon grand-père avait la même, j'étais haut comme ça ! »

Des 2CV, des 4CV, des 4L, des Juvas 4, etc. Dans les années 50, 60, 70, il n'y avait pas autant de variétés de modèles qu'aujourd'hui, mais ils étaient plus costauds, on les gardait beaucoup plus longtemps, ils n'étaient pas compliqués à réparer. Cela dit, il n'était pas rare qu'on les abandonne à cause d'un embrayage défectueux. Dans ce cas, la bagnole complète du grand-père finissait dans une châtaigneraie ou au fond de la propriété, parmi les herbes, les ronces, et on lui garnissait ensuite le coffre de chutes de fil barbelé, de pneus usés, de bouteilles en verre.

Estafettes, Tubes, Pick-up… Tous les gabarits y ont eu droit. Les mobylettes et les vélos également. Et il arrive de temps en temps qu'on tombe sur des perles.

Ils sont deux et ils chassent. Leurs armes sont des appareils photo. L'un est passionné de voitures et l'autre ne connaît rien à la mécanique. Sébastien alterne la couleur et le noir & blanc selon les sujets, selon les contextes. Cyril privilégie le noir & blanc. Leur point commun : une passion pour la photo et pour la nature.

L'automne et l'hiver sont propices pour photographier des épaves de voitures, car les ronces meurent et les fougères s'affaissent. À partir du mois d'avril, les choses se compliquent : des épaves qu'on aurait repérées à trois cents mètres en décembre sont invisibles à trente mètres fin mai. Il faut alors être très attentif, patient, ou avoir de bons indics. Quel chasseur n'a pas croisé d'épave de voiture sur son chemin (nous parlons ici du chasseur de gibier sur pattes, et non sur roues) ? Quel habitant des environs n'en connaît pas ? Quel gendarme ? Quel postier ?

« Il y en a une juste après tel hameau, en contre-bas. »

« Il y en a trois au bord de tel chemin, mais je ne sais pas de quelle époque. »

« Il y en a six ou sept dans telle forêt ; tu prends telle route, tel chemin, mais ensuite je ne sais plus exactement, il faut chercher. »

Et ils cherchent. En 4x4 ou à pied. Au bord des routes, des chemins, des champs, dans les combes, dans les taillis, peu importe du

moment qu'il y a une épave au bout du compte, à immortaliser en noir & blanc ou en couleur.

Simca Ariane ou Aronde, Mercedes coupée, Frégate, Citroën Traction ou DS. Des perles, parfois complètes, endormies dans la végétation ou assoupies contre un pignon de maison abandonnée, invisible depuis la route. Des perles qui feraient le bonheur des collectionneurs, mais aussi des pillards, d'où le fait qu'aucun emplacement n'est jamais révélé à quiconque.

« Des personnes nous font confiance en nous indiquant des endroits, nous n'allons pas nous empresser de les révéler au premier intéressé. Les épaves de voitures ne sont pas très différentes des maisons ou des châteaux abandonnés qui contiennent encore des meubles, des objets. Il y a très souvent un phare ou une calandre à récupérer, quand ce n'est pas la voiture tout entière. C'est une forme de patrimoine. Ces voitures que la terre dévore lentement sont les témoins de l'Histoire, au même titre que des architectures. Regardez donc le village d'Oradour-sur-Glane qui contient 24 épaves de voitures. Elles ne sont pas moins témoins du drame que les maisons. Ces épaves de tôles sont souvent assimilées à de la pollution visuelle, mais je ne pense pas qu'on éprouve plus de plaisir à voir un panneau publicitaire de 3m x 4m à l'entrée d'une ville qu'une épave de Peugeot 403 ou de Renault 12 qui raniment de bons souvenirs. »

Article : Cyril Herry

Photographies : Sébastien Sarre

Le facteur et sa tournée à la Croisille en ... 1907 !

A la fin d'avril 1907, le facteur local N°1 Neuvialle se plaint de sa tournée sur La Croisille, qu'il juge trop longue. Sa requête est transmise par la receveuse Melle Rose Fabre à la direction départementale, et le 3 mai un ordre de mission est donné au brigadier facteur du département, Julien Pégourié, qui est chargé de l'étude technique de cette requête.

Le 7 mai celui-ci accompagne le facteur durant sa tournée sur La Croisille. Son rapport est rédigé le 3 juin.

Le courrier arrive à la Croisille à 6h30. Tout commence pour mr Neuvialle le premier facteur par le tri. En effet, il y a deux tournées à la Croisille. Le second facteur se nomme mr Moussour et le remplaçant sur les deux tournées mr Péjout.

Il faut que les facteurs se répartissent entre eux le courrier du jour, formé de tous les « objets de correspondance » lettres, journaux etc.. Chaque facteur classe les plis dans l'ordre de sa tournée. Pour le facteur Neuvialle après quarante minutes, à 7h10 il peut partir en tournée, qu'il fait à pied. L'usage du vélocipède, inauguré en haute vienne en 1902, n'est pas arrivé à La Croisille car les chemins sont en mauvais état.

Il commence par desservir le bourg et le secteur de la Valade il a fait 4km400 en 1h06 et distribué 109 objets de correspondance, il ne lui reste alors plus que 27 objets dans sa sacoche, il est à ce moment 8h16.

Suivons sa tournée telle qu'il l'effectuerait s'il passait partout. Il commence par les villages de Nouaillas et du Moulin de Nouaillas, puis il gagne Le Crauloup, Le Poumeau et Le Barnagaud, ce qui fait en comptant les maisons isolées 12km850.

Il revient sur Rilhaguet, La Gorceix, le Pont , Moulin du Pont, Les Martyrs, La Peyre, L'école et le village de Chassagnas, Les Rivauds, Le Mas d'hubert, Chez Le Grillat et Verdeyme. Depuis sa sortie du bureau de poste, il a parcouru à ce moment-là, à pied 28km450.

Il tourne alors vers Les Ganottes à 1km450, ou il reprend la direction du bourg de La Croiisslle. Et là il ne doit pas être loin de midi.

Le facteur dessert ensuite Larcy, Le Pouyol, Larfouillère, Las Rochas, Le Reineix,Le Moulin des Roches, Mauloup et Bagenge. Cela lui fait faire, avec quelques maisons isolées, 10km200 de plus, soit 38km650.

Puis il fait un crochet pour desservir Tranchadas, Le Moulin de Fourneau et revenir sur Bagengette, soit 4km100. Et

FACTEUR EN 1900

FACTEUR 1907

Il doit faire un détour par Planche Bonnet et Paliéras.

Finalement il arrive au Moulin de Parinet et au Moulin Brulé, La Ribiére, Croix Branlette, Gardenet et Croix des Rameaux et ses ultimes clients vers le retour au bourg de la croisille lui demandent encore 5 km500 supplémentaire jusqu'au retour au bureau de poste

Sa tournée fait donc au maximum 48km250.

En 1906, il avait été décidé qu'une tournée de facteur rural ne devait pas dépasser 32km, faute de quoi il fallait la dédoubler. C'est sans doute ce qui a suscité la requête du facteur de La Croisille.

Il est donc demandé à la receveuse locale Melle Rose Fabre de compter sur dix jours consécutifs la charge de travail, en nombre d'objets, en temps et en kilomètres, de cette tournée, Ceci est fait entre le 30 juillet et le 8 aout 1907. Cela signifie que le Facteur parcourt sa quarantaine de kilomètres tous les jours, y compris les dimanches.

Le bureau de La Croisille étant ouvert au public de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 en semaine et de 8h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

La receveuse transmet le 8 aout à sa direction le relevé récapitulatif en établissant des moyennes quotidiennes « nombre d'objets à distribuer : 164. Temps employé chaque jour : 12h21. Nombre de Kilomètres parcourus : 41km255 ».

Le 26 aout 1907, le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes autorise « à dédoubler la tournée locale du bureau de La Croisille, par suite : 1° Il est créé à ce bureau une tournée auxiliaire N°3 (15 km 400F). 2° La tournée locale N°1 à traitement fixe est ramenée de 40 à 30 km ».

La décision est transmise le 28 aout à la direction départementale de la Poste de la haute vienne.

La nouvelle organisation est mise en place le 1er octobre de la même année.

Michel Toulet

(Société Archéologique et Historique du Limousin)

Connaissez-vous le SPANC ? (Partie 2)

Enora Dupont, responsable du Spanc à la Communauté de Communes après avoir répondue dans le numéro précèdent de chas noz (N°8) aux questions sur la mise en place d'un spanc , elle répond maintenant aux questions les plus fréquentes sur la mise en conformité et les aides .

APRÈS UN CONTRÔLE DU SPANC : LA MISE EN CONFORMITÉ.

Chas noz : Puis-je bénéficier de subventions ?

Enora Dupont : Oui, il existe des subventions : dans le cas de travaux de réalisation ou de réhabilitation menés individuellement, le particulier peut bénéficier :

- D'une subvention pouvant être accordée par la communauté de communes Briance-Combade, jusqu'à 20% du montant des travaux de réhabilitation d'une installation diagnostiquée non conforme. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif « Habitat » conduit par le Pays « Monts et Barrages » - prendre contact avec la SELI (Société d'Equipement du Limousin).

- De prêts auprès de la caisse d'allocation familiale (CAF) ou d'une caisse de retraite – au cas par cas.

- D'un 'éco-prêt à taux zéro – se renseigner auprès des établissements bancaires.

Chas Noz : A qui s'adresser pour faire les travaux ?

Enora Dupont : Dans le cas d'une opération individuelle, en vertu du principe de la liberté de commerce et d'industrie, le SPANC ne peut influencer les particuliers dans le choix de l'entreprise. Néanmoins, dans le souci d'aider les particuliers dans leur recherche, le SPANC peut proposer des listes d'entreprises capables de réaliser les travaux. Au-delà, sont bien entendu recommandées les sources d'information classiques (pages jaunes, annuaires professionnels…)

Chas Noz : Comment savoir si les travaux envisagés sont bien conformes ?

Enora Dupont : Dans le cas d'une opération individuelle, le projet doit être soumis à l'avis du SPANC qui vérifiera la conception.

PLUS D'INFOS...

L'adaptation du système de traitement aux différentes contraintes, notamment sanitaire et environnementale, aux caractéristiques du terrain et à l'habitation, sera vérifiée ainsi que le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur. Au moment des travaux, leur réalisation et leur bonne exécution seront aussi vérifiées par le SPANC avant le remblaiement.

POUR L'USAGER : LES OBLIGATIONS ET LES RESPONSABILITÉS.

Chas Noz : Je prévois de vendre mon habitation. Quelles sont mes obligations ?

Enora Dupont : En cas de vente de votre logement, vous devez annexer le document de contrôle de votre installation d'assainissement non collectif à l'acte notarié. Ce document doit dater de moins de 3 ans à la date de signature de l'acte de vente et

être intégré au dossier diagnostic technique immobilier. En cas de non-conformité lors de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur dispose d'un délai de 1 an pour réaliser les travaux de mise en conformité. Si le diagnostic est daté de plus de 3 ans ou s'il n'a pas été réalisé, vous devez le faire réaliser à vos frais en prenant contact avec le SPANC.

Chas Noz : Sous quel délai, suis-je obligé de mettre mon installation en conformité ?

Enora Dupont : Le délai réglementaire pour procéder aux travaux de mise en conformité, prescrits par le SPANC dans le document délivré à l'issu du contrôle, est de 4 ans à partir de la date de réception du rapport de contrôle, en cas de risques avérés de pollution de l'environnement ou de dangers pour la santé des personnes. Selon l'importance du risque constaté, un délai inférieur peut être fixé par le Maire ou le président de la collectivité concernée.

Chas Noz : Je suis locataire, qui supporte la charge financière de l'assainissement non collectif ?

Enora Dupont : Le locataire supporte le coût des opérations d'entretien de l'installation et de la partie du contrôle périodique qui porte sur le bon fonctionnement et l'entretien. Le propriétaire supporte le coût du contrôle initial, des travaux de réhabilitation, et de la partie du contrôle périodique qui porte sur la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages.

Chas Noz : La demande de permis de construire doit-elle comporter une attestation de conformité de l'installation d'assainissement non collectif, le cas échéant ?

Enora Dupont : Oui, obligatoirement. En application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, une attestation de conformité de l'installation ANC est à joindre au dossier de demande de permis de construire, depuis le 1 mars 2012, en application de l'article R431-16 du code de l'urbanisme.

Chas Noz : En cas de vente quelles sont les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur ?

Enora Dupont : Le vendeur doit fournir un contrôle de moins de 3 ans, sinon il doit faire appel au SPANC pour effectuer un nouveau contrôle qui est à charge.

- L'acquéreur doit se mettre en conformité dans l'année suivant l'acquisition du bien immobilier.

Contact : Enora Dupont, Service de l'Assainissement Non Collectif : Communauté de Communes Briance Combade. Tel 05.55.69.39.32.

SUBVENTIONS D'AIDE A LA REHABILITATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'HABITAT PRINCIPAL 2016 DE LA COMMUNAITE DE COMMUNES.

Dans le cadre du dispositif d'aide pour la mise aux normes des travaux d'installations d'assainissement non collectif concernant l'habitat principal, la communauté de Communes Briance Combade attribue, après acceptation du dossier, une subvention de 20 % d'un montant de travaux plafonné à 5000 € ht.

La croisille sans pésticides

6 ans déjà sur notre domaine public !

Alors que dans 8 mois, la loi imposera l'entretien des domaines publics des collectivités territoriales sans utiliser de pesticides…..La Croisille fête cette année sa 6 éme année d'abandon des produits polluants ; date ou elle a tourné le dos à l'industrie agrochimique.

En effet au 1er janvier 2017, conformément à la loi Labbé (2014), complétée par loi sur la transition énergétique (2015), les produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) seront interdits pour l'entretien de la voirie et des espaces verts publics (parcs, jardins, squares, massifs ornementaux, etc.), à l'exception des terrains de sport et des cimetières.

Si la loi ne prévoit pas de sanction pour les « mauvais élèves », les citoyens pourront interpeller leurs élus et les associations attaquer en justice les communes récalcitrantes.

Les usages non-agricoles (collectivités et particuliers) représentent environ 10% des pesticides utilisés chaque année en France, selon Générations futures.

Cette ONG a indiqué avoir recensé plus de 440 municipalités "zéro pesticide" dont La Croisille sur Briance, en France, sur un total de 36.000. "Ce chiffre reposant sur une déclaration volontaire des communes sur notre site, a priori il y en a donc beaucoup plus", indique Sophie Bordères de Générations futures.

Engagée dans cette politique de réduction de l'usage de ces produits. La Croisille a par exemple été une commune pionnière en la matière, sauf pour l'entretien du cimetière, un lieu où la vue de la moindre herbe folle est mal tolérée.

Si le fait d'arrêter les phytosanitaires, a été une nouvelle contrainte pour les employés municipaux, nous avons expliqué dès le début pourquoi et comment on allait le faire notamment en mettant en avant les risques pour la santé encourus par les deux agents municipaux qui utilisaient ces produits régulièrement,

Nous avons aussi insisté sur les résultats des analyses réalisées sur la lagune et sur le plan d'eau de Noilhas qui relevaient l'importance dans l'eau des résidus de pesticides.

Pour éviter les pesticides, nous n'avons pas privilégié le désherbage mécanique (sarcloirs, ciseaux, balais en acier ou en nylon, etc.), mais le désherbage thermique (gaz), et mécanique (balayeuse à moteur).

Par ailleurs nous avons fait un gros effort de communication et d'explication en direction de vous toutes et tous pour réapprendre à tolérer un peu d'herbe sur les trottoirs ou au pied des arbres dans l'intérêt de votre santé et vous sensibiliser au rythme des saisons et aux plantes.

2016, vers une nouvelle charte

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Né il y a 11 ans et comptant 113 communes, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est depuis plusieurs mois en phase de révision de sa charte.

Qu'est ce qu'une charte ?

La charte d'un Parc naturel régional est le projet de développement durable d'un territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire, les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, les Départements, la Région, et est approuvée par l'État.

Tous s'engagent pour 12 ans sur ce projet.

Les réunions publiques organisées en 2013 et 2014 ont permis un travail riche en échanges et en propositions. Acteurs et habitants, vous y avez grandement participé et nous vous en remercions.

Un rapport intermédiaire a été soumis en mars 2015. L'avis rendu par l'État a précisé un certain nombre de remarques qui ont été prises en compte lors d'une restructuration durant l'été 2015. Ceci a permis d'aboutir à une nouvelle version présentée cet automne aux élus du comité syndical du Parc.

Même si l'écriture des mesures a dû être reprise, le contenu de la charte et les engagements du PNR restent identiques aux écritures issues des travaux collectifs partagés.

Alors que le calendrier de la révision nous conduisait à l'enquête publique, le Ministère de l'Écologie a demandé que, suite à une évolution juridique récente, soit fournie une étude d'«évaluation environnementale». Celle-ci devient une pièce annexe obligatoire de la charte. La Région la réalise donc, avec l'aide technique des services du Parc. Cette nouvelle contrainte décale la mise à l'enquête publique de la charte au début du printemps 2016.

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

C'est une procédure codifiée, qui vise à informer le public, recueillir les avis argumentés, les éventuelles contre-propositions. Elle est menée par un commissaire enquêteur qui, à l'issue, formule un avis et des remarques.

C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle vous (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) êtes invités à donner votre avis.

En préalable de cette enquête publique, il nous paraît aujourd'hui intéressant de porter à votre connaissance le document quasi finalisé téléchargeable sur notre blog :

https://chartepnrmillevaches.wordpress.com

Vous en souhaitant bonne lecture, les services du Parc restent à votre disposition pour échanger si besoin.

Que contient cette charte ?

Elle s'articule autour de huit grandes orientations :

1. Préserver un haut niveau de richesse des **milieux et espèces**
2. Accompagner la mutation des **paysages**
3. Améliorer la gestion partagée de **l'eau**
4. Connaître, sauvegarder et valoriser le **patrimoine culturel**
5. Stimuler la production et la valorisation des **ressources locales (agriculture, forêts, tourisme, économie sociale et solidaire)**
6. Devenir un territoire à **énergie positive**
7. Transmettre les **savoirs** du territoire (éducation, formation, transmission)
8. Assurer la cohésion des **habitants** et des **acteurs** du territoire (lien social et culture, communication, coopérations)

Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches – Tél. : 05 55 98 97 00

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Pratique

Mairie
05 55 71 70 55
lemaire.lacroisille@orange.fr
Horaires
Lundi et jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Mardi et vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 15h30
Mercredi 8h30 à 12h30
Samedi 9h00 à 12h00

Elu de permanence
les week-ends et jours fériés
06 87 68 82 54

Communauté de Communes
Briance Combade
05 55 69 39 32

Médecin
Docteur Philippe Toupy
05 55 71 73 51
Consultation libre lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h et 16h30 à 18h
Mercredi et samedi de 10h30 à 12h

Pharmacie du Mont Gargan
05 55 71 70 39
Madame Nathalie Joyé
Du Lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 19h.
Le samedi de 9h à 12h30

Infirmier(e)s
05 55 71 73 77
Madame Isabelle Chemin.
Monsieur Alexandre Bara.

Agence Postale
Madame Brigitte Cheyppe
05 55 71 71 00
Lundi et Samedi de 9h à 12h.
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
de 9h00 à 11H30.

Bibliothèque
05 55 71 88 23
Mercredi de 14h à 17h
Samedi de 14h à 16h

Déchetterie de Châteauneuf la Forêt
05 55 69 44 91
Lundi, Mercredi, jeudi, Vendredi
de 15h à 19h.
Le Samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h

ERDF
Numéro d'urgence **09 72 67 50 87**

France Telecom
Service technique **10 13**

Gendarmerie Nationale 17

Pompiers 18